

N° CP 3e/41-07
Séance du 13 AVR. 2007

Routes Départementales

Programmes A034 - A082 - A083 - A085 - A087 - A088

Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide l'affectation des autorisations de programmes des politiques A082 - A083 - A085 - A087 et A088 au titre du millésime 2007, et A034 au titre du millésime 2006, tel qu'indiqué au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A034	2006	2 270 000,00 €	0,00 €	2 270 000,00 €
A082	2007	0,00 €	136 686,00 €	136 686,00 €
A083	2007	0,00 €	1 407 592,00 €	1 407 592,00 €
A085	2007	0,00 €	5 129,00 €	5 129,00 €
A087	2007	0,00 €	12 642,00 €	12 642,00 €
A088	2007	0,00 €	38 018,00 €	38 018,00 €

- ❖ Autorise le versement des subventions sur les programmes indiqués au rapport sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 628, du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 1.6. AVR. 2007
Publié le 2.0. AVR. 2007

Pour l'.....
.....



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER